

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

Affiché du 08/06/2017 08/07/2017

Date de la convocation : 24/05/2017

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, PERDREAU Nicolas, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absents excusés ayant donné procuration : Claude BELIN à Dominique VANDIER

Absente excusée : Maude MASCIO

Secrétaire de séance : François PARIS

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

Une minute de silence a été organisée en mémoire des victimes de l'attentat de Londres.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

ADOPTE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 mars 2017.

PREND ACTE de 11 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie (ci-annexées).

DECIDE de prescrire la révision du Plan local d'urbanisme afin de permettre l'octroi d'un permis de construire nécessaire à l'implantation d'une station d'épuration soumise à autorisation.

DECIDE de mettre à disposition de Mme Sofia SACCARDI, titulaire du permis d'exploitation et de M. Kévin BLOTTIERE, tous deux gérants de la SCI SOKE, pour leur restaurant 12 place du Général de Gaulle à Esternay, dénommé DA SOFIA, la licence IV de débit de boissons acquise par la Commune moyennant une redevance annuelle. La présente décision met fin à la convention de mise à disposition de la licence à l'Association Comité des Fêtes d'Esternay.

PROCEDE, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal et à des ouvertures de programmes pour de nouvelles opérations d'investissement

Après avoir été appelé se prononcer sur les plages horaires actuellement définies pour l'extinction de l'éclairage public la nuit et avoir apprécié les différents intérêts pouvant justifier d'une modification, **DECIDE** de ne pas modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public par 11 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

APPROUVE la mise en place d'un espace numérique au sein de la mairie destiné au public pour donner accès aux télé-procédures relatives aux demandes de carte nationale d'identité et de passeport. Une subvention de l'Etat au titre de la DETR est sollicitée.

DECIDE de partager à égalité avec Véolia Eau, les frais de réparation des fuites constatées après compteurs sous domaine public. Cette disposition sera intégrée au Règlement de Service eau potable lors de sa prochaine révision.

DECIDE de financer en partie, l'extension du réseau BT rue Cousin situé sur domaine public communal, afin de permettre le raccordement d'un bâtiment professionnel d'un jeune artisan charpentier-menuisier, 1 ruelle de la Grande Haie à l'Hospice.

DECIDE de prendre en charge, pour des manifestations pré-définies par les associations locales et réunissant du public, les frais liés à la mise en place de dispositifs de sécurité.

APPROUVE les dossiers de plans, phase esquisse de la mise en conformité des bâtiments communaux, Maison du Temps Libre et la Gare. Charge le Cabinet BATI ARCHI de poursuivre sa mission de maîtrise d'œuvre.

DECIDE de ne pas donner suite à la demande présentée par M. Alain ROYER, maire adjoint en charge des patrimoines et de la voirie concernant la rénovation de la cour des ateliers municipaux situés Impasse de l'Eclage. Cette demande ne peut être acceptée en regard du montant excessif des travaux, jamais identifiés au préalable. De plus des priorités autres sont présentes.

AUTORISE M. le Maire à déposer auprès du Procureur de la République une demande d'affectation d'un second lieu affecté à la célébration du mariage (salle L.COLETTE La Gare) ; cette demande est faite dans l'hypothèse où la salle des mariages de l'Hôtel de Ville située à l'étage ne permet pas de recevoir des personnes en situation de handicap.

PROCEDE à la désignation d'un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. L'enquête de recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Affaires diverses

_ Etat d'avancement des travaux de construction de l'Espace Médico Social III. Du retard dans les travaux ont été pris suite à divers incidents (branchement EDF, réseau eau ...).

_ Les conseillers municipaux intéressés, sont appelés à sélectionner les 5 plus belles maisons fleuries sans distinction de catégorie d'ici fin de semaine prochaine, avant le passage du Jury Départemental de Secteur.

_ M. le Maire rappelle l'arrêté pris en 2003 prescrivant le balayage. Il précise que cet arrêté, outre le balayage des trottoirs prescrit également que chacun doit, devant son habitation, dépendances ou autres, à ses soins, balayer le caniveau et le laver pour faire disparaître la boue et faciliter l'écoulement des eaux. Les administrés sont appelés à respecter cet arrêté.

_ Pour information : arrêté préfectoral du 29 mai 2017 mettant en demeure à la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais de déposer un dossier loi sur l'eau et de mettre en conformité la station de traitement des eaux usées située sur la commune d'Esternay.

_ Lecture du courrier reçu de M. Guy VITTAZ concernant différentes incivilités dont il est victime. M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a rédigé en réponse et qui sera transmis dans les prochains jours.

_ Une demande de chiffrage pour divers travaux sur le réseau eau potable rue du Château et rue du 73^{ème} Régiment d'Infanterie a été faite auprès de Véolia (modification d'un point de purge et bouclage du réseau d'eau rue du Château/rue du 73^{ème} Régiment d'Infanterie).

_ Information sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune est en attente d'informations sur les orientations qui seront prises à ce sujet par la CCSSOM.

_ Lecture par M. le Maire d'une note rédigée par M. Claude BELIN, correspondant Défense de la commune suite à sa présence à une réunion des cadres de réserve de l'armée de terre de la région de Sézanne.

_ Remerciements aux 29 volontaires qui ont participé au don du sang le mardi 16 mai 2017.

_ Faire-part de mariage d'Anne-Sophie FOUQUET et Nicolas DURIGA adressé à l'ensemble du conseil municipal.

_ Mme Patricia ROYER demande si la Communauté de Communes a pris une décision concernant la modification des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire.
Réponse de M. Jean-Luc BATONNET : aucun changement envisagé pour 2017/2018

_ Mme Alexandra BEDEL fait part de la demande du Sergent VAN MAELE Françoise, de la possibilité d'offrir un rafraîchissement aux personnes participants à la journée du 11 juin prochain au profit des

pupilles et orphelins des sapeurs-pompiers de France. M. Dominique VANDIER se charge de cette organisation.

_ M. le Maire demande aux élus et aux administrés de signaler tout constat de dégradation au plus tôt aux services de la Mairie afin que les informations soient transmises aux Forces de l'Ordre au plus vite.

_ M. Nicolas PERDREAU demande le planning des festivités du 14 juillet.

Réponse de M. le Maire : la retraite aux flambeaux n'aura pas lieu et les horaires seront identiques à 2016.

_ Mme Sandrine ROUSSEAU communique sur l'organisation du 3^{ème} Festival des Petits Monstres qui aura lieu le samedi 17 juin 2017. Journée clôturée par un concert organisé par le Comité des Fêtes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 55

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 08/06/2017 à 17:42:42
Référence : 91975ab43617c1cc8b70b0fb34754ba18e40806b

ADOCVDPERSO/CONSEIL MUNICIPAL/COMPTE RENDU/06/06/2017